

**MINISTERE DE LA PROMOTION
DE LA FEMME ET DU GENRE**

BURKINA FASO
UNITE-PROGRES-JUSTICE

Rapport National Beijing + 20

Juin 2014

Table des matières

Liste des sigles et abréviations	4
Introduction.....	6
PREMIERE PARTIE : ANALYSE GENERALE DES REALISATIONS ACCOMPLIES ET DES OBSTACLES RENCONTREES DEPUIS 1995	7
DEUXIÈME PARTIE : DOMAINES CRITIQUES D’INTERVENTION : RESULTATS ET CONTRAINTES	10
I. Femmes et prise de décision	10
A) Mesures prises et mise en œuvre	10
B) Obstacles, et défis à relever	11
II. FEMMES – EDUCATION – FORMATION ET PETITE FILLE	12
A) Mesures prises de et mise en œuvre	12
B) Obstacles, et défis à relever	16
III. FEMMES ET MEDIAS	17
A) Mesures prises et mise en œuvre.....	17
B) Obstacles, et défis à relever	18
IV. FEMMES ET SANTE	19
A) Mesures prises et mise en œuvre.....	19
B) Obstacles, contraintes et défis à relever.....	20
V. DROITS FONDAMENTAUX DE LA FEMME	21
A) Mesures prises et mise en œuvre.....	21
B) Obstacles, contraintes et défis à relever.....	22
VI. VIOLENCES A L’EGARD DES FEMMES ET DE LA PETITE FILLE	23
A) Mesures prises et mise en œuvre.....	23
B) Obstacles, contraintes et défis à relever.....	25
VII. FEMMES ET PAUVRETE (PAUVRETE – ECONOMIE – EMPLOI)	26
A) Mesures prises et mises en œuvre	26

B) Obstacles, et défis à relever.....	31
VIII. FEMMES ET ENVIRONNEMENT	32
A) Mesures prises et mise en œuvre.....	32
B) Obstacles, et défis à relever.....	32
TROISIEME PARTIE : DONNEES ET STATISTIQUES	33
QUATRIEME PARTIE : LES PRIORITES QUI SE DESSINENT	33

Liste des sigles et abréviations

AGR	Activités Génératrices de Revenus
AN	Assemblée Nationale
CCC	Communication pour le Changement de Comportement
CCG	Cadre de Concertation Genre
CEDEF	Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CEG	Collège de l'Enseignement Général
CEP	Certificat d'Étude Primaire
CFA	Centre de Formation Artisanal
CNSEF	Commission Nationale de Suivi des Engagements du Burkina Faso en Faveur de la Femme
CP1	Cours préparatoire 1 ^{ère} année
CPF	Centres de Formation Féminine
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
FAARF	Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes
FAIJ	Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes
FAPE	Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi
FASI	Fonds d'Appui au Secteur Informel
FCG	Fonds Communs Genre
FONAENF	Fonds National pour l'Alphabétisation et à l'Éducation Non Formelle
INSD	Institut National de la Statistique et de Démographie
IST	Infection Sexuellement Transmissible
MAEP	Mécanisme Africain d'Évaluation par les Paires
MASSN	Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
MEBA	Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
MPDH	Ministère de la Promotion des Droits Humains
MPF	Ministère de la Promotion de la Femme
NTIC	Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PF/SR	Planning Familial/Santé de la Reproduction
PIC	Plan Intégrés de Communication
PNG	Politique Nationale Genre
PTF	Partenaire Technique et Financier
PTME	Prévention de la Transmission Mère-Enfant
REFAMP	Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires
RENAF/NTIC	Réseau National pour l'accès des Femmes aux Nouvelles technologies de l'information et de la Communication
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SOE	Soins Obstétricaux Essentiels
SONE	Soins Obstétricaux et Néonataux Essentiels
SONU	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence

SR	Santé de la Reproduction
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
VEF	Violence à l'Égard des Femmes
VFF	Violences faites aux Femmes et aux Filles
VIH	Virus d'Immunodéficience Humaine

Introduction

Adhérent à la Déclaration et du programme de Beijing de 1995 et à la Déclaration du millénaire pour le développement adopté par les Nations Unies en 2000 et à la sortie des programmes d'ajustement structurelle des années 90, le Burkina Faso à l'instar de tous les pays africains s'est engagé dans des réformes économiques dans l'optique d'améliorer considérablement les conditions de vie de sa population. Ces réformes économiques dont la mise en œuvre s'est traduite par des politiques et stratégies dans tous les domaines et particulièrement dans le domaine de la réduction des inégalités liées au sexe.

Le présent rapport qui fait le bilan des progrès réalisés par le Burkina Faso en matière de réduction des inégalités liées au sexe, les obstacles rencontrés et les perspectives pour une accélération de l'autonomisation de la femme au Burkina Faso. Il s'agit de la contribution nationale dans le cadre de l'élaboration du rapport de l'examen de Beijing plus 20 pour la région Afrique.

PREMIERE PARTIE : ANALYSE GENERALE DES REALISATIONS ACCOMPLIES ET DES OBSTACLES RENCONTREES DEPUIS 1995

A la faveur de l'avènement de la 4^{ème} république en 1991, le Burkina Faso a entamé des réformes dans tous les domaines. Ces réformes ont toujours prôné l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme comme un objectif de développement. Ainsi, après la conférence de Beijing en 1995, des actions spécifiques ont été engagées et mises en œuvre.

a) Au titre de ces actions, nous pouvons retenir principalement :

- ✓ La création d'un ministère dédié à la promotion de la femme et à l'égalité des sexes en 1997,

Depuis sa création, le Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre, a recruté et formé des agents chargés spécifiquement des questions de la promotion et de la protection des droits des femmes, construire dans toutes les régions du Burkina des maisons de la femme et des Centres de promotion féminin. Il été institué depuis 2002 un forum national des femmes où l'ensemble des catégories socioprofessionnelles de femmes rencontre le Président du Faso pour exprimer leurs préoccupation. Il été mis en place des fonds nationaux de financement pour favoriser l'accès des femmes aux crédits pour leur activités génératrices de revenus. Le Ministère a également mené plusieurs plaidoyers pour l'adoption des textes en faveur de la protection et la promotion des femmes dans les domaines prioritaires.

- ✓ L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action de la promotion de la femme 2004-2010

Ce document de politique nationale de promotion de la femme a permis de renforcer les capacités des femmes en leadership féminin, de sensibiliser et former les leaders coutumiers sur les droits fondamentaux des femmes, de booster la participation des femmes à la vie politique et économique nationale, de mettre des points focaux au niveau des différents ministères et institutions pour le suivi de la prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans les interventions et de rendre visible /capitaliser les actions gouvernementales en matière de promotion de la femme.

- ✓ L'adoption et la mise en œuvre d'une Politique Nationale Genre (2009) et son plan d'action opérationnel

Après avoir tiré les leçons de la mise en œuvre de la politique nationale de promotion de la femme et des documents de stratégies de la pauvreté, le Burkina Faso a adopté en 2009 la Politique Nationale Genre (PNG) et son Plan d'Actions Opérationnel en 2010. Cette politique qui est aujourd'hui le cadre fédérateur de mise en œuvre et de suivi des actions du gouvernement en matière de promotion de la femme et du Genre en plus du renforcement des acquis de la Politique nationale de promotion de la femme a permis de réaliser des actions spécifiques visant à accélérer l'autonomisation de la femme. Dans ce sens, il a été adopté un Programme de renforcement des capacités de la mise en œuvre de la PNG avec l'appui financier et technique des partenaires de développement. En termes de réalisations, il peut être cité, le renforcement des capacités nationales en matières de planification sensible au genre (l'élaboration d'un guide de prise en compte du genre dans l'élaboration des politiques sectorielles, la formation des cadres responsables de la planification et de la budgétisation des

ministères et institutions dans la prise en compte des inégalités liées au sexe dans l'élaboration des documents, la prise en compte du genre dans les orientations de la Circulaire budgétaire), la dotation des femmes en technologies de transformation et de production, des campagnes d'établissement d'actes de naissances pour les femmes, le renforcement du dispositif national de financement des activités économiques des femmes, le renforcement des capacités des organisations féminines et l'implication de la société civile et le secteur privé dans la lutte contre la discrimination liée au sexe.

- b) Les principales difficultés rencontrées par le Ministère de la promotion de la femme et du genre se rapportent surtout à la faible prise en compte des questions liées aux inégalités de sexes dans les systèmes de planification et de budgétisation dans les autres ministères sectorielles, à la faiblesse des ressources financières et matérielles mises à la disposition du ministère et à la persistance des pesanteurs socioculturelles. Tout comme la Politique nationale de promotion de la femme, la Politique nationale genre fait face à la faiblesse de la synergie d'action entre les acteurs et à l'insuffisance des ressources financières allouées à son plan d'action opérationnel. Cela est surtout lié à la faiblesse des ressources dont dispose le pays dans le cadre du budget national.
- c) Les principaux revers en matière de réalisation de l'égalité des sexes au Burkina Faso peuvent se résumer à la stagnation de la représentativité des femmes au niveau des postes nominatifs qu'électif. En effet, le nombre de femmes dans les postes de responsabilités de l'Etat évoluent de façon oscillante.

A titre illustratif, le taux de femmes mairies est resté stable durant trois mandats (2000-2012) à 6% malgré l'application pour la première fois de la loi sur le quota de 30% en 2012. Au niveau des postes nominatifs, le taux de femmes ministres est passé de 19% en 2008 à 16% en 2013 et le taux de femmes Secrétaire Générale de Ministère est passé de 24% en 2009 à 6% en 2013.

Au niveau électif, la cause est surtout liée au mauvais positionnement des femmes sur les listes électorales. La loi sur le quota genre n'étant pas assez contraignante associée au faible engagement des femmes dans la politique n'ont pas permis à certains partis politiques de respecter le quota imposé.

Au niveau nominatif, cela est surtout liée à des considérations sociales et politiques et l'absence d'un cadre de suivi et de la promotion des femmes dans les postes de haute responsabilité de l'Etat.

Pour faire face, le Ministère de la promotion de la femme et genre est en train de réaliser une étude sur la promotion des femmes dans les postes nominatifs afin d'établir la situation sur une période de 10 ans. Cela permettra au gouvernement de définir des stratégies pour le maintien et l'amélioration du niveau de responsabilité des femmes.

Concernant mesures relatives à la représentation des femmes au niveau électif, des actions suivantes sont engagées :

- ✓ le plaidoyer auprès des partis politiques pour un bon positionnement des femmes sur les listes électorales ;
- ✓ la formation des femmes en leadership politique ;
- ✓ la proposition d'un décret d'application de la loi pour la rendre plus explicite.

- d) Au titre des principales modifications des textes en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, il peut être retenu :

- ✓ l'adoption de loi sur le quota genre aux postes électifs (législatif et municipal) 2009;
- ✓ l'adoption et la mise en œuvre de la loi sur portant régime foncier rural en 2009 ;
- ✓ l'adoption de la loi portant santé de la reproduction en 2005
- ✓ l'adoption de la loi portant sur la traite des personnes et les pratiques assimilées en 2008
- ✓ l'adhésion au protocole facultatif à la Convention sur l'Élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes
- ✓ la ratification à la charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits de la Femme en Afrique en 2003 ;
- ✓ la ratification de la Déclaration solennelle sur l'Égalité entre les hommes et les femmes en 2009.

e) La part du budget national consacré à la promotion de la femme et du genre est d'environ 2%. Ce taux est approximatif étant donné qu'il n'existe pas un dispositif au niveau national qui capitalise toutes les dépenses relatives à la réduction des inégalités au niveau sectoriel.

Pour accroître et suivre la planification nationale consacrée à l'égalité des sexes des actions suivantes ont été développées. Il s'agit de :

- ✓ la mise en place de cellules de promotion du genre dans tous les ministères et institution ;
- ✓ l'élaboration de plan d'action de promotion du genre pour faciliter l'intégration du genre dans les politiques et programme
- ✓ l'élaboration d'un guide de prise en compte du genre dans les programmes et projets sectoriels
- ✓ du renforcement des capacités en genre des acteurs des cadres intervenant dans l'élaboration, dans la mise en œuvre et le suivi des politiques et programme
- ✓ de la mise en place et fonctionnement d'un cadre de dialogue genre et promotion de la femme dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et le Développement le Développement Durable du Burkina Faso.

f) Les organisations de la société civile jouent un rôle capital dans la réduction des inégalités au Burkina Faso. C'est fort de ce constat, le gouvernement les associe et sollicite régulièrement de leur contribution dans la mise en œuvre des politiques de développement. La contribution des OSC dans la mise en œuvre des programmes de réduction des inégalités dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable se fait à travers la cadre sectorielle « Genre et promotion de la femme ». Ce cadre sectoriel qui est en charge la coordination et le suivi-évaluation des actions de promotion du genre et de l'égalité des sexes dans le cadre de la SCADD est le lieu de dialogue entre l'État, les partenaires de développement et les OSC. Le cadre sectoriel de dialogue se réunit pour examiner et valider les rapports de performance ainsi que la matrice de performance « Genre et promotion de la femme ». De façon pratique, les OSC présentent chacun chaque année, un programme d'activité en matière de promotion de la femme et du genre. Les actions phares de chaque OSC sont retenues et programmées dans la matrice de performance du CSD avec tous les détails possibles.

g) En matière de coopération, il existe un mécanisme au niveau national pour le financement et la mise en œuvre des programmes de réduction des inégalités. Ce mécanisme est matérialisé par le cadre de concertation PTF-Ministère de la promotion de la femme et du genre dans le cadre de la mise en œuvre du Politique nationale

genre. Ce cadre se réunit chaque trimestre pour faire le bilan des actions engagées. Les PTF membres de ce cadre appuient directement le MPFG dans le financement de son programme d'actions. A cet effet, il est mis en œuvre un programme de renforcement des capacités des acteurs de la Politique nationale genre à travers un panier commun exécuté suivant les procédures nationales. En outre, le Burkina Faso participe régulièrement aux rencontres internationales sur les réductions des inégalités et la promotion de la femme. Dans cette logique, le pays en collaboration avec la CEDEAO, organise la première rencontre sous régionale des ministres dudit espace géographique au cours du dernier trimestre 2014.

- h) Les Objectifs du millénaire pour le développement ont sans doute facilité la mise en œuvre de la Déclaration du programme d'actions de Beijing au Burkina Faso. En effet, ces objectifs ont servi de cadre de référence pour l'élaboration des différents documents de politique de développement au Burkina Faso. Tous les programmes et politiques spécifiques de réduction des inégalités formulés et exécutés au Burkina Faso sont bâtis autour des OMD 2, 3, 4 et 5. Les cibles et indicateurs de ces OMD constituent les éléments de suivi de l'évolution des inégalités en termes d'évaluation des performances des politiques.

DEUXIÈME PARTIE : DOMAINES CRITIQUES D'INTERVENTION : RESULTATS ET CONTRAINTES

I. Femmes et prise de décision

A) Mesures prises et mise en œuvre

Avec l'adoption de la Politique nationale genre suivi des différentes actions de plaidoyer et de formation, on note un changement positif en matière de prise en compte des femmes dans les instances de décision.

Les faits majeurs à noter au titre des actions sont entre autres l'adoption d'une loi sur le quota aux élections législatives et municipales au Burkina Faso et la constitutionnalisation du genre à travers l'amendement de la loi fondamentale.

Il faut noter également :

- la formation des leaders départementaux et des Agents Techniques coton sur la démarche d'intégration des femmes dans les instances représentatives ;
- l'inscription d'un programme portant sur « la Promotion de l'équité-genre en milieu de travail » dans la politique nationale du travail ;
- la prise en compte du genre dans les nominations au niveau de l'administration territoriale et du recrutement du personnel chargé de la sécurité.

Les effets de ces actions ont des effets plus ou moins positifs selon les domaines. Ainsi, au niveau des postes électifs on peut retenir :

Le pourcentage de femmes députés est passé de 1,5% de la première législative en 1992 à 14% en 2007 puis 19% en 2012 soit une hausse de 17,6% en 20 ans.

Le nombre de femmes maires est passé de 23 en en 2007 à 21 en 2012 soit une baisse de 2 niveaux de représentation.

Au niveau des postes nominatifs, le nombre de femmes ministres est actuellement de 5 sur 32 ministres contre 7 sur 35 au moment de l'élaboration du dernier rapport. On également 2 femmes gouverneurs sur 13 avec le même niveau de représentation lors de l'élaboration du dernier rapport. 9 femmes sont ambassadeurs sur 32 actuellement contre 4 sur 25 lors de l'élaboration du dernier rapport. Nous notons actuellement que 3 femmes sont présidentes d'institutions sur 15. Le tableau suivant donne le niveau actuel de représentativité des femmes dans les postes électifs et nominatifs.

Postes	Nombre de femmes	Nombre de postes disponibles	Pourcentage	Nature du poste
Député	24	127	19%	Electif
Ministre	5	32	16%	Nominatif
Président d'institution	3	15	20%	Nominatif
Ambassadeur	9	32	28%	Nominatif
Consul Général	1	10	10%	Nominatif
Gouverneur	2	13	15%	Nominatif
Haut-commissaire	18	45	40%	Nominatif
SG de Ministère	2	32	6%	Nominatif
Préfet	67	350	19%	Nominatif
Maire	21	370	6%	Electif
Conseiller municipal	3896	17 800	22%	Electif

B) Obstacles, et défis à relever

a) Obstacles

- la persistance de certaines pratiques ancestrales telles le système patriarcal induisant une perception négative quant au rôle de la femme dans les sphères de décision;
- l'analphabétisme des femmes;
- le faible niveau de revenu des femmes ;
- le faible niveau d'expertise des femmes ;
- le poids du travail de soins non rémunéré;
- la précarité ou le manque de protection/d'organisation dans les activités dont les femmes sont plus représentés (secteur informel non agricole, agriculture)
- l'insuffisance d'application des textes par les acteurs judiciaires;
- la méconnaissance des textes juridiques.

b) Défis

- changer les mentalités en faveur de la reconnaissance des droits fondamentaux de la femme tant que citoyenne à part entière;

- appliquer effectivement les textes sur les mesures transitoires discriminatoires ;
- accroître le taux et le niveau d'instruction des femmes ;
- assurer une représentation des femmes dans les postes de responsabilité (nominatif et électif) à au moins 30% ;
- disposer d'un texte fixant un quota aux postes nominatifs ;
- assurer l'autonomisation économique de la femme ;
- avoir l'adhésion des autorités coutumières et religieuses en faveur de la promotion de la femme et du genre.

c) Enseignements tirés

Le cadre juridique en faveur du positionnement des femmes s'est amélioré ces dernières années mais l'amélioration de leur représentation aux postes de responsabilité reste mitigée au niveau de certains postes (ministres, gouverneurs par exemple). Tout compte fait, on note un changement positif en termes de comportement et de reconnaissance de place de la femme dans le processus de développement. Au niveau institutionnel, les ministères s'adhèrent à l'intégration des femmes dans leurs actions et processus de planification. Pour terminer, les femmes sont de plus en plus conscientes de leur place dans les sphères de décision et n'hésitent plus à s'engager ou à revendiquer.

II. FEMMES – EDUCATION – FORMATION ET PETITE FILLE

A) Mesures prises de et mise en œuvre

Le Burkina Faso a réalisé des progrès considérables au cours des dix dernières années en matière d'éducation de base à la suite de l'exécution de son programme décennal de développement de l'éducation de Base (PDDEB). Ces réalisations ont été possibles grâce à des allocations budgétaires substantielles au sous secteur ainsi qu'à la mise en œuvre des réformes importantes. On constate en effet que la mise en œuvre du PDEB a positivement impacté les différents indicateurs de l'éducation de base.

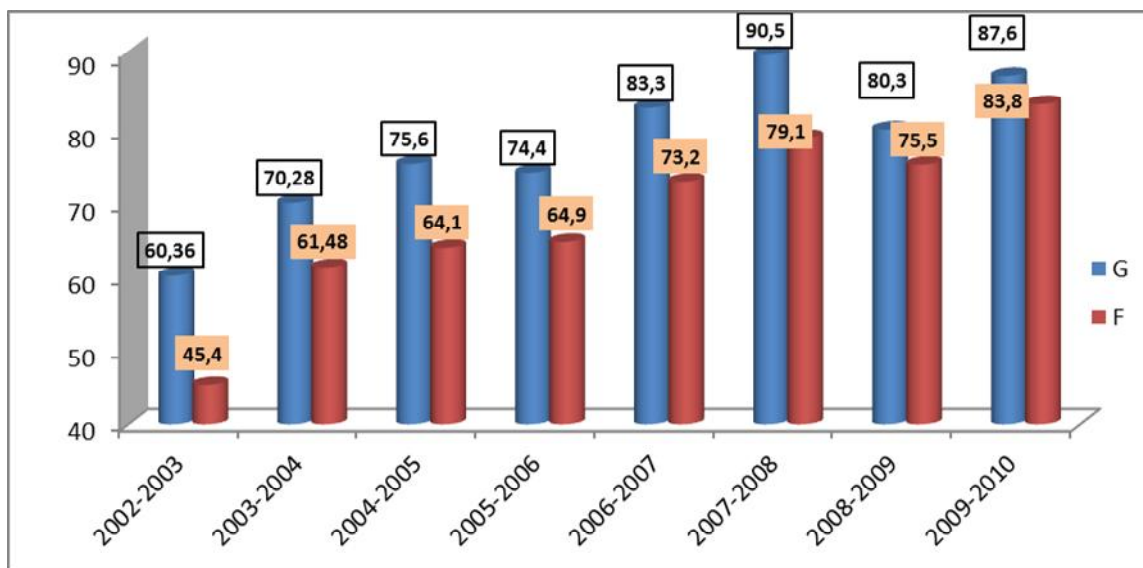
Au niveau du **préscolaire** : Les taux de scolarisation ont plus que doublé passant de 1,44% en 2001 à 4,1% en 2011. L'accès à l'enseignement **primaire** également a plus que doublé ans la période considérée, le taux d'admission au primaire a progressé de presque 10% en moyenne par an, passant 46,9% en 2001 à 88,3% en 2011. Ce qui a entraîné une forte augmentation des effectifs qui sont passés de 938 238 en 2001 à 2 344 031 en 2011 soit une augmentation de 149% en 10 ans. Parallèlement, le taux brut de scolarisation (TBS) a considérablement augmenté passant de 44,4% à 79,6%, soit une progression de plus de 3 points de pourcentage en moyenne par an.

L'expansion de l'enseignement primaire a été possible grâce aux reformes introduites dans le cadre du PDEB, plus particulièrement l'accroissement des infrastructures scolaires. Le nombre d'écoles a plus que doublé passant de 5 389 en 2001 à 11 545 en 2011. Il en de même du nombre d'enseignants dont le nombre total est estimé à 35 308 en 2011.

Il convient de relever que les efforts réalisés en matière de réduction des disparités selon le sexe ont positivement impacté les différents indicateurs en matière de scolarisation des filles. L'évolution du TBA au cours des dix dernières années (Graphique) montre un accroissement consistant de cet indicateur qui a presque doublé passant de 44,5% en 2002 à 83,8% en 2011.

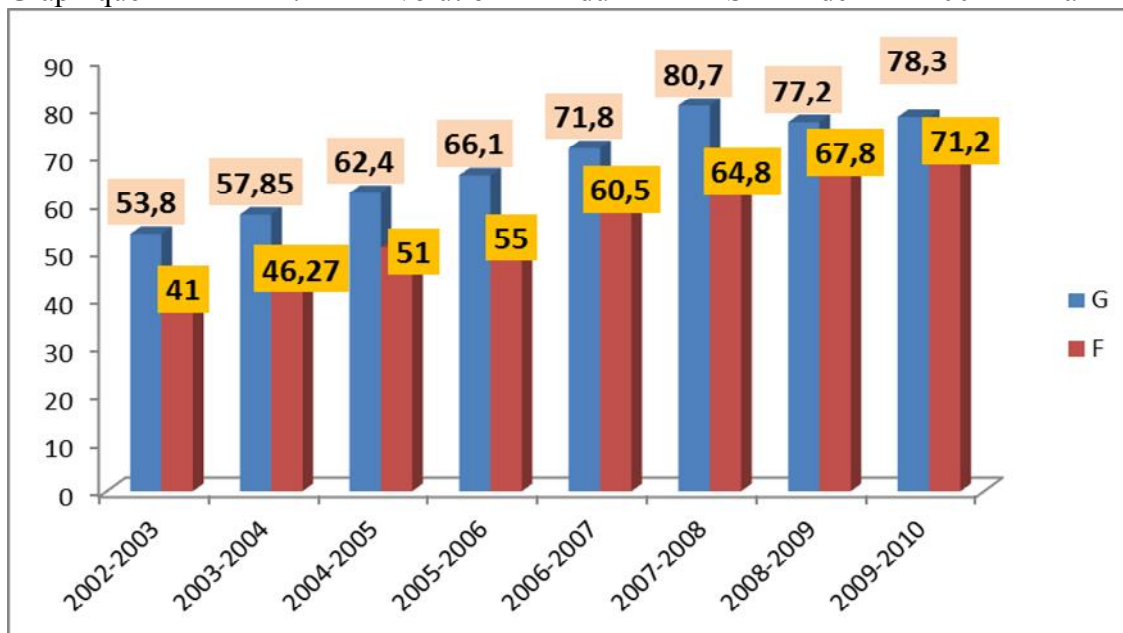
Il en est de même des TBS pour lesquels on observe une augmentation de près de 30 point entre ceux des filles en début et en fin de période (passés de 41% à 71,2% soit une de augmentation de 74% environ).

Graphique : Evolution du TBA selon le sexe de 2002 à 2010



Source : MEBA Annuaire statistique 2010-2011

Graphique : Evolution du TBS de 2002 à 2010



Source : MEBA Annuaire statistique 2010-2011

L'amélioration de la scolarisation des filles est encore plus perceptible au niveau de l'évolution du rapport de masculinité au niveau primaire. Le rapport de masculinité des effectifs du primaire qui était de 142 en 2001 est passé à 112 en 2011. Ceci revient à dire qu'en 2001 pour 100 filles inscrites au primaire on comptait 142 garçons. Tandis que qu'en 2011 pour 100 filles au comptait environ 112.

Tableau : Evolution des taux de masculinité dans l'enseignement primaire

Année Scolaire	Proportion des filles	Rapport de masculinité
2000/2001	41,3	142
2001/2002	41,8	139
2002/2003	42,1	137
2003/2004	43,2	131
2004/2005	43,7	129
2005/2006	44,2	126
2006/2007	44,8	123
2007/2008	45,6	119
2008/2009	46,1	117
2009/2010	46,8	114
2010/2011	47,2	112

Source : MEBA Annuaire statistique 2010-2011

- **Au niveau des enseignements secondaire et Supérieur**

Au niveau des enseignements secondaire et supérieur, plusieurs actions ont été réalisées dans le sens de la promotion de l'éducation des filles. Ces actions qui visent à accroître, l'accès, le maintien et la réussite des filles à l'école s'inscrivent dans les volets suivants:

- la recherche action ;
- le plaidoyer/sensibilisation pour la Promotion de l'Education des filles ;
- la formation (renforcement des capacités) des acteurs ;
- mesures incitatives.

La recherche action

Sans être exhaustif, nous pouvons citer les études suivantes :

- l'étude sur la situation de la scolarisation des filles dans l'enseignement secondaire (2009) ;
- l'étude sur l'identification des obstacles à l'accès, au maintien et à la réussite des filles au secondaire (post primaire) au Burkina Faso (2011) ;
- l'élaboration de concert avec la DPEF au MEBA, de modules de formation et d'un plan de formation sur la prise en compte du genre dans le système éducatif burkinabé (2009) ;
- l'expérimentation du Guide genre et droits humains dans les systèmes éducatifs africains. Repères et actions (2009-2010) ;
- programme d'habilitation des filles scolarisées ;
- l'étude sur les violences basées sur le genre en milieu scolaire (2009).

La formation (renforcement des capacités) des acteurs

A ce niveau les plus significatives sont les suivantes :

- la formation des enseignants sur les violences basées sur le genre en milieu scolaire (mai 2008) ;
- la formation des filles issues de milieux défavorisés en technologies locales pour renforcer leur capacité à résister à la vie facile (2010);
- formation des enseignants sur « genre et droits humains dans les systèmes éducatifs africains » (2009) ;
- la formation des points focaux de la DEFPG en matière d'habilitation des filles ;
- formation intensive des filles du post primaire en habilitation (septembre 2011 à l'IDS où 60 filles de la classe de 4^{ème} ont été regroupées pendant 15 jours pour cette formation).

Les mesures incitatives ont été mises en place

Il s'agit entre autres de :

- l'accroissement de l'offre éducative par la construction des infrastructures scolaires ;
- l'adoption de textes favorisant l'accès des filles dans l'enseignement technique et professionnel (à chaque rentrée scolaire un arrêté ministériel fixe le quota de places réservées aux filles en 6^{ème}, en 1^{ère} année BEP et en seconde TI en moyenne 54% des places disponibles) ;
- 60% des lits sont affectés aux étudiantes dans les cités universitaires ;
- l'institution des mesures incitatives pour encourager les filles méritantes (bourses d'études, sorties de sensibilisation pour l'orientation des filles dans les filières scientifiques et techniques etc. CIOSPB, prix d'excellence) ;
- dans les directions régionales des faveurs sont accordées aux filles lors des inscriptions et réinscriptions notamment une flexibilité est observée au niveau de la condition d'âge; (bien souvent des filles reprennent le chemin de l'école après une interruption précoce suite à la maternité) ;
- les frais de cantine de certains élèves en difficulté sont pris en charge ;
- Octroi de kits scolaires aux filles issues de milieux défavorisés.

On note également la mise en place des organes pour promouvoir le genre il s'agit :

- ✓ La création de la **Direction de l'éducation des filles et de la promotion du genre** qui est une structure centrale du ministère.
- ✓ Les chaires des universités de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso

La Chaire « Femmes, Sciences, Société et Développement Durable » a été créée par arrêté inter-ministériel à l'Université de Ouagadougou le 14 janvier 2011 suite à la tenue du Colloque international sur le thème « Femmes, Sciences, Société et Développement » du 30 novembre au 1^{er} décembre 2010.

Toutes ces dispositions au niveau de l'enseignement supérieur ont permis les efforts ont surtout mis l'accent sur l'accroissement des capacités d'accueil. Les universités ont ainsi bénéficié de la réalisation d'infrastructures administratives et pédagogiques. Ces efforts ont

permis d'améliorer les conditions d'étude et de vie des étudiant(e)s. il faut relever que sur les cinq (5) dernières années, les taux bruts d'admission des filles ont sensiblement évolué passant de 18,30% en 2006-2007 à 29,50%, soit une progression de 11 points.

Au niveau de l'alphabétisation

Pour le secteur de **l'éducation non formelle**, l'offre d'alphabétisation et d'éducation non formelle s'est sensiblement améliorée au cours des dix dernières années. Le taux d'alphabétisation demeure encore à un niveau plus bas que les prévisions. En ce qui concerne la formation professionnelle, très peu de jeunes y accèdent à savoir moins de 20% des jeunes de 15-24 ans. Dans leur configuration actuelle, les alternatives d'éducation/formation non formelles souffrent de lacunes qui les rendent moins efficaces pour produire les compétences. Les actions d'alphabétisation sont caractérisées par une déperdition élevée qui s'explique en partie par la faible pertinence des programmes au regard des besoins et des caractéristiques des groupes cibles.

B) Obstacles, et défis à relever

a) Obstacles

Les problèmes majeurs de l'enseignement de base sont de différents ordres. Du point de vue de l'offre, on note la saturation des classes, la faiblesse de l'encadrement des élèves et des enseignants, le sous équipement considérable des classes et des écoles respectivement en tables bancs et en chaises, en eau et en assainissement notamment. Les autorités sont pleinement conscientes de cette situation.

D'autres obstacles sont d'ordre social et économique. Ce sont entre autres la pauvreté des parents, les pesanteurs socioculturelles, les stéréotypes sexistes ainsi que la surcharge de travaux domestiques des femmes.

Les efforts fournis par les autorités pour la scolarisation en général, celle des filles en particulier sont certes louables mais force est de constater que les différents progrès sont à moyen terme entachés par de forts taux d'abandon scolaire. A cela s'ajoute la difficulté de transition entre le primaire et le secondaire due à l'insuffisance des infrastructures au niveau du secondaire.

b) Défis

- ✓ Favoriser le maintien des filles à l'école (les expériences ont montré que les filles qui n'ont pas terminé le premier cycle du secondaire retombent dans l'analphabétisme)
- ✓ Rendre effective la gratuité de l'éducation de base;
- ✓ Promouvoir le genre à l'école grâce à la formation des enseignants en pédagogie sensible au genre, à l'information des jeunes filles et des garçons sur les droits humains ;
- ✓ Prise en compte du genre dans les curricula
- ✓ Sécuriser l'environnement scolaire
- ✓ Réviser les programmes scolaires ainsi que les manuels et autres matériels pédagogiques pour prendre en compte le genre et les droits humains ;

- ✓ promouvoir l'accès des filles aux filières scientifiques et professionnelles techniques.

c) Enseignements tirés

Si le pays a fait d'énormes avancées pour encourager la scolarisation des filles, le constat général est que les progrès réalisés aux niveaux secondaire et supérieur sont en deçà des attentes.

Les mesures positives à l'égard des filles dans certains domaines demeurent nécessaires à la consolidation de l'amorce de l'émergence des filles et les populations ont pris conscience de l'importance de l'instauration de l'égalité des chances en matière de scolarisation des filles et des garçons.

III. FEMMES ET MEDIAS

A) Mesures prises et mise en œuvre

La réduction de la fracture numérique est indispensable pour tout processus de développement. Pour y arriver, le Burkina Faso entreprend des actions surtout dans le sens de la vulgarisation et de l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication (TIC) en faveur de la femme. Il s'agit notamment de :

- la mise en place de la télévision numérique terrestre (TNT) ;
- la volonté politique des gouvernants en matière de promotion des Technologies de l'information et de la communication se manifeste par l'organisation régulière chaque année de la Semaine nationale de l'Internet [www.sni.bf] instituée en 2003 et la participation du Burkina aux rencontres internationales tels que le Sommet mondial de l'information ;
- la formation et la recherche : organisation d'ateliers de formation et développement de la recherche sur le rapport entre femmes et TIC ;
- l'élaboration d'un programme « Genre et TIC » ;
- la création ou le renforcement des infrastructures de TIC : cyber centres spécifiques aux femmes ;
- la formation des journalistes des médias publiques et privés en genre et communication par le Ministère de la promotion de la femme et du genre ;
- l'existence de réseaux spécialisés en TIC dans plusieurs domaines : agriculture, éducation, jeunesse, femmes, développement durable, etc.
- la création et l'animation de sites web, projets, réseaux, blogs et fora de discussions sur les problèmes de genre et de développement. Exemples du forum «TIC-genre.BF» sur [www.dgroups.org/tic-genre-bf] du Réseau national pour l'accès des femmes aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (RENAF/NTIC), du site BurkinaNTIC [www.burkina-ntic.net], constamment mis à jour et qui dispose d'un forum de discussion de ces membres.

L'importance qu'accorde le rôle des femmes dans les médias se traduit surtout par la nomination de deux (02) femmes présidentes sur trois (03) institutions nationales de régulation de l'information que compte le pays.

B) Obstacles, et défis à relever

a) Obstacles

Les difficultés et obstacles sont de plusieurs natures, notamment économiques, socio-culturels et politiques. Il s'agit entre autres de :

- le faible niveau de revenu et d'alphabétisation des femmes ;
- l'absence et/ou la méconnaissance des opportunités offertes par TIC ;
- l'absence d'infrastructures de TIC au niveau local ;
- l'insuffisance d'infrastructures communautaires relatives aux TIC pour permettre l'information, la formation, la réalisation de produits multimédias (sites web, Cdrom, film vidéo) et d'assurer le e-commerce ;
- l'insuffisance des statistiques en matière de TIC en général et en particulier dans la relation « femmes et TIC » ;
- les conséquences de la socialisation différenciée qui entraîne les stéréotypes sexistes en matière d'éducation, de formation sur les TIC ;
- la mauvaise réputation des TIC (réseaux de prostitution, de pédophilie, transferts de documents pornographiques, rôle d'agence matrimoniale, cybercriminalité) au Burkina Faso ;
- le peu d'intérêt pour les métiers de conception TIC par les femmes (médias, ingénierat, enseignement, etc.).

b) Défis

- assurer un accès équitable du personnel des entreprises aux opportunités offertes par les TIC indépendamment de toute considération de sexe (répartition des technologies, positionnement aux postes par exemple) ;
- utiliser les TIC comme outil de promotion de l'entrepreneuriat féminin ;
- assurer l'accès des femmes au TIC en milieu rural ;
- utiliser le TIC comme outil de suivi et de gestion sur la santé maternelle et reproductive ;
- le soutien des femmes dans la réalisation des initiatives privées et communautaires sur les TIC ;
- le renforcement de la présence des femmes dans les métiers de conception relatifs aux TIC : enseignement, informatique, médias ;
- la création de centres d'information sur « TIC et développement durable » : accès aux informations sur la santé, l'agriculture, l'eau, l'hygiène, l'assainissement, violence faites aux femmes, VIH/Sida, droits des femmes et des enfants, santé de la reproduction, accès au foncier, etc ;
- l'introduction de l'enseignement des TIC dans les programmes officiels d'éducation et de formation (écoles, lycées, collèges et centres de formation, universités) ;
- la production de données sur les TIC par sexe ;
- la mise en œuvre de projets novateurs, afin d'accroître l'accès et l'utilisation des TIC par les femmes.

C) Enseignements tirés

Malgré un environnement politique favorable à la promotion des TIC au Burkina Faso, des efforts restent encore à faire, afin d'aplanir les clivages. Le téléphone portable qui est aujourd'hui de promotion des TIC est fortement utilisé par les femmes mais cette utilisation se limite juste aux appels. Les différentes fonctions offertes par ce matériel sont très peu exploitées. Cela s'explique en partie par le faible niveau d'instruction de ces dernières. Il peut être retenu que la voie qui mène au numérique au Burkina Faso passe par l'éducation, la formation et la disponibilité du matériel informatique.

IV. FEMMES ET SANTE

A) Mesures prises et mise en œuvre

La mise en œuvre du Plan national de développement sanitaire (PNDS 2001-2010) a permis la réforme du système sanitaire avec comme résultats : l'instauration de soins d'urgence et leur prise en charge sans prépaiement, la Nutrition, la santé maternelle et infantile, la Santé de la Reproduction, la couverture vaccinale, la lutte contre le VIH/Sida, le financement de la santé, Les axes d'intervention et des actions prioritaires impliquant spécifiquement la dimension genre sont:

- le renforcement de l'offre de services de qualité en faveur de la santé de la mère et de l'enfant : poursuivre le repositionnement de la planification familiale,
- le renforcement de l'offre de service de nutrition de qualité,
- le renforcement de la communication pour le changement de comportement cible aussi bien la femme que l'homme,
- le renforcement de la lutte contre les maladies transmissibles,

La mise en œuvre des programmes et des actions font une place de choix à la femme, à la mère et à l'enfant.

La nutrition

Dans le domaine de la nutrition, le Ministère de la santé a mis en place un conseil national de concertation en nutrition, avec des cadres régionaux relais de concertation en nutrition afin de promouvoir la nutrition dans les autres secteurs.

Un plan stratégique nutrition a été élaboré pour la période 2010-2015 afin de promouvoir durablement la nutrition. Il sert de cadre de référence pour les interventions dans le domaine de la nutrition et traduit en actions concrètes les orientations de la politique nationale de nutrition. Le coût global du plan est estimé à 36 284 468 000 FCFA.

Par ailleurs, un processus d'élaboration de plans de dynamisation de la nutrition dans les régions sanitaires a été entamé depuis 2008 et se poursuit afin de promouvoir la nutrition dans les structures de santé et au niveau communautaire. La situation de la surveillance nutritionnelle est la suivante :

La Santé de la reproduction et couverture vaccinale

La couverture vaccinale est relativement bien assurée par l'offre de service de santé. Au-delà, c'est également l'amélioration de la fréquentation progressive des formations sanitaires par les femmes, ainsi que leur souci de s'assurer une meilleure santé du couple mère-enfant qui est salubre. Le taux d'accouchement assisté dans les formations sanitaires sont passés de 47,1% en 2006 à 76% en 2010, avec une nette amélioration des différents indicateurs sur la période.

Les couvertures vaccinales pour tous les antigènes sont de 100% pratiquement en 2010, sauf pour le VAT2. Ces performances marquent une nette amélioration par rapport aux autres années. Il s'agit là d'une prise de conscience effective des femmes de la nécessité des soins préventifs.

La lutte contre le VIH/SIDA

Les efforts de la lutte contre le VIH/SIDA et les IST s'appuient sur une approche multisectorielle et décentralisée avec l'implication de tous les acteurs étatiques et ceux de la société civile autour du document de référence qu'est le Cadre Stratégique de Lutte contre le VIH/SIDA et les IST 2006-2010. Cette approche se traduit par la mise en place d'un cadre institutionnel approprié à la coordination et à l'exécution des interventions selon cinq secteurs définis sur l'ensemble du territoire national.

B) Obstacles, contraintes et défis à relever

a) Obstacles

- disparités liées au genre par rapport à l'infection au VIH/SIDA et aux IST ;
- problèmes liés au VIH/SIDA et aux IST et perceptions sociales selon le genre ;
- pesanteurs culturelles rendant très lent le changement de comportement désiré ;
- inadéquation des moyens disponibles par rapport aux besoins à satisfaire ;
- faible pouvoir de décision de la femme en matière de sexualité ;
- enclavement de certaines zones d'où une inaccessibilité géographique et financière des points de prestations.

b) Défis

- assurer le mainstreaming du genre dans la lutte contre le VIH/SIDA et les IST
- promouvoir un accès équitable à l'information ;
- vulgariser la loi sur la S.R. et la contamination volontaire ;
- promouvoir un accès équitables aux moyens de prévention ;
- améliorer la fréquentation des services de prise en charge par les hommes ;
- améliorer l'implication des hommes dans la PTME ;
- éclairer l'action par le développement d'un système de suivi- évaluation efficace de la prise en compte du genre dans la mise en œuvre des projets et programme ;

- faire la promotion de l'éducation sexuelle dans les structures d'encadrement, d'éducation et dans les écoles professionnelles etc.

c) Enseignements tirés

Il est nécessaire d'impliquer fortement les leaders coutumiers et religieux dans les actions de sensibilisation en matière de PF/SR. La promotion de la paire éducation et l'implication des hommes dans la PF/SR donne des résultats probants.

L'indépendance économique est sans doute une entrée pour toute indépendance dans les autres aspects de la vie ; pour ce faire, il faut sensibiliser les femmes elles mêmes à développer des initiatives pour leur autonomisation et promouvoir l'éducation des filles.

V. DROITS FONDAMENTAUX DE LA FEMME

A) Mesures prises et mise en œuvre

En ratifiant les différentes conventions et déclarations spécifiques sur les droits de la femme, le Burkina Faso s'est engagé à appliquer lesdites conventions et déclarations et à prendre les textes nécessaires à leur application effective. Dans ce cadre, la Convention onusienne relative à l'abolition de toutes les formes de discriminations à l'égard de la femme et le Protocole de Maputo sur les droits des femmes en Afrique ont été traduites en langue nationale et distribués à des organisations féminines et des organisations masculines.

Des activités de sensibilisations et de formations portant sur des thèmes liés à la scolarisation de la fille, au mariage forcé, au lévirat, aux mutilations génitales féminines ont été organisées. C'est ainsi qu'en matière de lutte contre les mutilations génitales féminines, les actions du Conseil National de Lutte Contre la pratique de l'Excision ont permis à un abandon massif des pratiques par les femmes exciseuses en se convertissant à d'autres activités génératrices de revenus grâce l'appui de l'Etat et de ses partenaires. Des engagements publics d'abandon de l'excision ont déclarés dans plusieurs villages sous la conduite du premier responsable coutumier. Ces résultats traduisent l'adhésion des coutumiers à la lutte contre la pratique de l'excision.

Des actions ciblées ont été menées les services de l'Etat, les OSC et les ONG. Il peut être cité entre autres :

- la production et la diffusion en 500 exemplaires d'une bande dessinée sur le genre et droits humains de la jeune fille ;
- l'organisation de consultations juridiques gratuites au profit de 103 justiciables dont dix neuf (19) femmes soit 18,45% ;
- la réalisation de cinq (05) émissions radiophoniques sur les coutumes discriminatoires et les droits de la femme en langue nationale Dioula et en langue locale Bobo diffusées dans trois radios locales ;
- la mise en place par Initiative Privée Communautaire contre le VIH/SIDA au Burkina Faso (IPC), du projet « écoles des maris, écoles des épouses » dans trente trois (33) villages de la province du Boulgou/Région du Centre Est ;

- l'accompagnement de dix (10) organisations partenaires (MBDHP, ADEP, REN-LAC, RAPPED, AMR, Ton, CEJ/UJAB, MBDC, CNP/NZ et GERDDDES) à la mise en place et à l'activation de la composante genre du mécanisme d'alerte de son Programme Démocratie, Droits Humains et Genre (PDDHG) ;
- la création de cinq (5) cadres de concertation des acteurs intervenant dans la promotion de l'abandon de rapt de filles et/ ou de femmes dans les cinq (5) provinces de la région de l'Est par la Direction Régionale de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale de l'Est (DRASSN-Est). Le fonctionnement de ces cadres de concertation s'est traduit par six (6) rencontres d'échanges entre les membres des cellules villageoises de promotion de l'abandon du rapt de filles et/ou de femmes dans les 5 provinces de la région de l'Est ;
- le plaidoyer sur l'inclusion des femmes vivant avec un handicap dans les politiques et le processus de développement. Ce plaidoyer a été réalisé par « Handicap solidaire » ;
- l'adoption en conseil des ministres du programme « Une femme, un acte de naissance » d'un coût total de 2,5 milliards de FCFA. Ce programme qui vise l'établissement d'actes de naissance au profit de 2 000 000 de femmes et de filles devrait permettre d'assurer leur participation citoyenne et contribuer à leur autonomisation socioéconomique ;
- l'ouverture de 16 centres d'alphabétisation au profit de 630 auditeurs dont 390 femmes (62%) et 192 jeunes (30%).

En outre, le pays a engagé les concertations pour la relecture en cours du code pénal qui devrait prendre en compte le caractère spécifique des violences faites aux femmes et aux filles (violences familiales, exclusion familiale des filles pour cause de grossesse hors mariage ou refus de mariage forcé, exclusion sociale pour cause de sorcellerie). Dans le même sens, les concertations sont en cours pour la proposition de révision du code des personnes et de la famille pour corriger les dispositions discriminatoires à l'égard des femmes et des filles.

Au niveau du ministère de la justice, il est mis en place un fonds d'assistance judiciaire destiné aux personnes démunies qui offrent les possibilités aux femmes d'obtenir la prise en charge financière de leur dossier en cas de plainte.

Le ministère de la Sécurité dispose de services d'accueils, d'orientation et de traitement des dossiers des femmes ou enfants victimes de violation de leurs droits ; 02 brigades régionales de protection des enfants et des femmes (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) ; des brigades des mineurs et mœurs dans les 45 provinces ; un Centre National de Veille et d'Alerte (CNVA) avec un numéro vert 10-10 ; police secours à Ouagadougou au numéro 17.

Les médiations effectuées par les services du MASSN, du MPFG et du MPDH dans les cas où les droits humains des femmes sont violés ont permis à certaines femmes de recouvrer leurs droits.

B) Obstacles, contraintes et défis à relever

a) Obstacles

Les problèmes rencontrés sont de plusieurs ordres. On peut citer entre autres :

- le faible taux d'alphabétisme des femmes
- la pauvreté des femmes ;
- le poids des coutumes;
- la faiblesse des ressources humaines et matérielles au niveau de l'État en matière de justice;
- l'absence de service judiciaire spécialisé aux questions des femmes;

b) Défis

En termes de défis il s'agira ;

- ✓ de mettre en place un disposition efficace de **Communication pour le Changement de Comportement (CCC)** ;
- ✓ le renforcement du partenariat (Etat, OSC, PTF) en vue de la réalisation d'actions d'envergure ;
- ✓ la poursuite de la vulgarisation des textes qui protègent les femmes et le plaidoyer pour leur application et le renforcement des capacités aux niveaux institutionnel, décisionnel et opérationnel la mobilisation des ressources ;
- ✓ le renforcement des capacités des services judiciaires en matière de protection des droits de la femme ;
- ✓ l'augmentation de la couverture territoriale par la justice en vue de faciliter son accès par les plus démunis des zones reculées, notamment les femmes ;
- ✓ la révision du Code pénal pour permettre de prendre en compte les droits spécifiques de la femme.

c) Enseignements tirés

Malgré l'existence des textes et les efforts faits pour appropriation et application, le phénomène de violation des droits fondamentaux de la femme persiste. Cette persistance tire ses causes au niveau culturel, juridique, institutionnel et économique. Par conséquent, les acteurs doivent persévérer dans la lutte en mettant surtout l'accent sur l'éducation au respect des droits d'autrui à l'endroit des femmes elles-mêmes et des enfants dès le jeune âge. Des actions ciblées doivent être menées dans le domaine des droits dont la femme est plus marginalisée et une attention particulière doit être accordée aux aspects socio-culturels.

VI. VIOLENCES A L'EGARD DES FEMMES ET DE LA PETITE FILLE

A) Mesures prises et mise en œuvre

▪ Sur les mesures législatives

Le Burkina Faso a ratifié les différents instruments juridiques internationaux et régionaux protégeant les femmes. Au plan national, la législation consacre l'égalité entre les hommes et les femmes.

▪ Sur les mesures éducatives

En vue de permettre l'enseignement des MGF dans les établissements scolaires, des modules ont été élaborés et sont en cours d'intégration dans les curricula des écoles de formation

professionnelles des enseignants. Ces modules sont également enseignés dans les écoles de formation de la santé. En attendant, la généralisation de leur enseignement, des vastes programmes de formation sont organisés chaque année au profit des enseignants qui sont déjà sur le terrain. Le Ministère de la Promotion de la femme célèbre chaque année la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre sous un thème spécifique.

En outre, le Ministère de l'Économie et des Finances est, avec l'appui de la Coopération Allemande, entrain d'élaborer un module de formation sur la budgétisation sensible au genre, aux droits des enfants et des jeunes pour l'École Nationale des Régies Financières (ENAREF). Ce module vise à mettre à la disposition des agents de l'administration financière, les techniques et outils nécessaires pour prendre en compte ces questions spécifiques dans le processus de budgétisation.

La coordination de la Campagne des 16 jours d'activisme contre les Violences faites aux Femmes et aux Filles (VFF), en partenariat avec certains ministères, organise chaque année un forum national pour réfléchir sur les meilleures stratégies possibles de lutte contre les VFF.

En vue de lutter contre les violences en milieu scolaire (harcèlement sexuel, viol, grossesses indésirées, tabagisme et alcoolisme) des actions de sensibilisation sont menées au sein des établissements scolaires.

D'autres actions d'information et de sensibilisation ont été réalisées par plusieurs ONG et associations. Des études ont également été menées pour mieux maîtriser le phénomène.

Afin de disposer d'un cadre d'actions, le Ministère de la promotion de la femme et du genre élabore actuellement une politique et un plan d'actions de promotion et de protection de la jeune fille au Burkina Faso.

▪ Services fournis aux victimes de violences

Le Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre a mis en place un service de prise en charge des personnes victimes de violences sur le genre avec en perspective l'ouverture d'un centre d'hébergement temporaire des victimes. Un numéro vert est mis en place et permet aux personnes victimes de vers de recensé dans l'anonymat.

Ce ministère forme également chaque année les officiers de polices judiciaires sur les violences spécifiques (sexuelles et conjugales) et les gendarmes en santé sexuelles et productives.

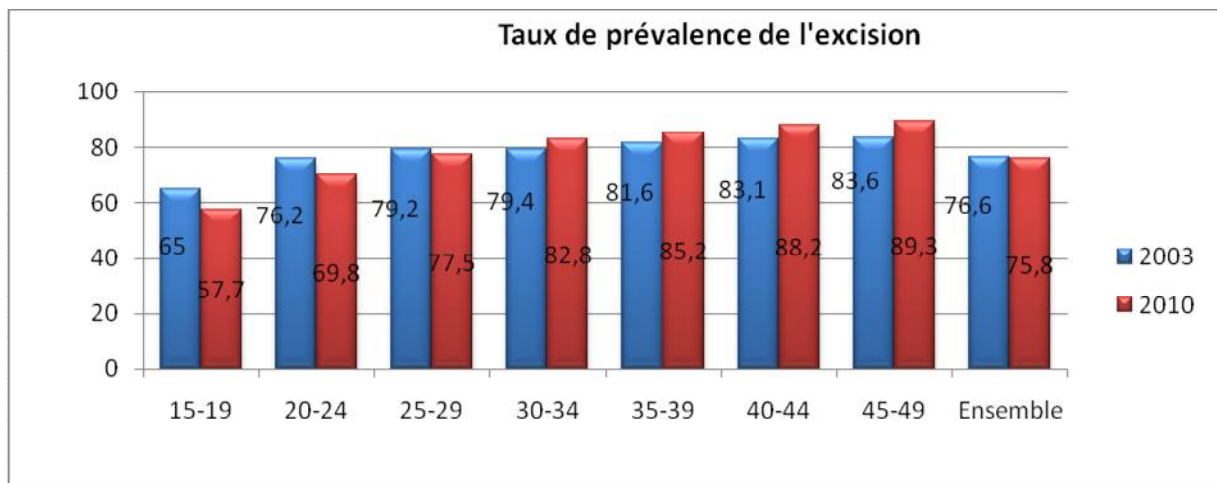
Il faut noter également l'élaboration et l'introduction de modules sur les violences dans les écoles de police et de gendarmerie.

Par ailleurs, il a été procédé à la réinsertion socio-économique de cinquante (50) jeunes filles travailleuses dans la carrière de Pissy. Cette réinsertion organisée par le Réseau d'Appui pour la Prévention et la Protection des Enfants en Difficultés.

Les effets de ces actions sont très perceptibles aujourd'hui. En effet, les femmes victimes de violences n'hésitent plus à aller vers les services de l'Etat pour demander assistance. Preuve de la connaissance leurs droits et l'engagement à les défendre. Ainsi, le nombre de femmes ayant déclaré auprès des Directions régionales de la promotion de la femme et du genre (DRPFG) est passé de 66 en 2011 à 75 en 2013.

Par ailleurs, on note une baisse sensible du taux de prévalence de l'excision. Cette baisse est d'autant plus perceptible lorsque l'on passe de la tranche d'âge de moins de 20 ans. A titre

illustratif, le taux de prévalence de l'excision est passé de 75,8% en 2003 à 76,6% en 2010 pour le niveau national, de 89,3% à 83,6% pour la tranche genre d'âge 45 à 49 ans et de 65% à 57,7% pour la tranche d'âge de 15 à 19 ans. Le tableau suivant donne la situation dans son ensemble.



Sur le terrain, les ministères de l'Action sociale et de la solidarité nationale, de la promotion de la femme, des droits humains disposent de services d'accueils, de conseils et d'orientation des femmes victimes de violation de leurs droits. De nombreuses associations et ONG en font leur cheval de bataille à travers la création des centres de conseils qui vont souvent jusqu'à l'accompagnement technique et financier (mise à disposition d'un avocat, prise en charge des frais médicaux, hébergement provisoire de la victime, etc.) et tentent d'accompagner les femmes par des conseils et des orientations.

B) Obstacles, contraintes et défis à relever

a) Obstacles

- persistance des mauvaises pratiques culturelles (excision, lévirat, bannissement pour accusation de mangeuses d'âmes ou de grossesses hors mariage, etc.);
- méconnaissance des textes ratifiés par les bénéficiaires et certains acteurs ;
- paupérisation et chômage des femmes et des jeunes filles ;
- exode des femmes victimes de mariage précoce et/ou mariage forcé ;
- analphabétisme des femmes ;
- non application des textes ;
- faible implication des hommes et des garçons ;
- insuffisance des données sur les violences basées sur le genre ;
- manque de confiance en elles-mêmes.

b) Défis

- élaborer des programmes de lutte contre les violences à l'égard des jeunes filles (excision, harcèlement sexuel.);
- susciter l'engagement personnes chargés d'appliquer le code pénal;

- adapter le code pénal aux nouveaux textes relatifs aux droits de la femme;
- renforcer la formation des forces de sécurité et de l'ordre en matière de droits spécifiques de la femme et de la fille;
- doter les services de sécurités et de justice des moyens nécessaires pour la conduite des actions spécifiques aux femmes et aux filles ;
- impliquer les hommes et les garçons dans la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles;
- renforcer le dispositif de maintien des filles dans les cycles scolaires;
- la lutte contre l'exclusion sociale des femmes accusées de sorcelleries.

c) Enseignements tirés

En dépit des actions menées par le gouvernement et ses partenaires en matière de lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles, on note une persistance du phénomène surtout dans certains milieux. C'est ainsi que des cas d'excision sont signalées dans certaines localités et les grossesses indésirées sont de plus en plus fréquentes en milieu scolaire. Ces constats nous renseignent que la lutte contre certaines pratiques ne doit pas concerner un groupe d'acteurs homogène mais un ensemble d'acteurs qui de loin ou de près peut avoir une influence sur le phénomène.

VII. FEMMES ET PAUVRETE (PAUVRETE – ECONOMIE – EMPLOI)

A) Mesures prises et mises en œuvre

➤ Droit de la femme à la terre

D'une manière générale l'accès à la terre dans les zones rurales est régi par la coutume dans une relation sociale inégale, dépendante, négociée. Elle se fait par héritage, dons, prêts, et ces dernières années par la vente dans les trois premiers cas l'accès à la terre de la femme se fait de manière indirecte, par l'intermédiaire de l'époux ou d'une tierce personne et dans le cas de la vente, les femmes n'ont pas de pouvoir économique pour y faire face.

Les actions menées ont été les suivantes :

- l'adoption de la Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural. Un des principes directeurs de cette politique est la prise en compte du genre, des besoins et préoccupations des groupes vulnérables particulièrement les couches défavorisées que sont les femmes et les jeunes.
- l'adoption le 16 juin 2009 de la loi N°034-2009/AN qui détermine le régime domaniale et foncier applicable aux terres rurales ainsi que la sécurisation foncière de l'ensemble des acteurs du foncier rural ;
- la mise en place de services domaniales dans toutes les communes en vue de permettre rapproché des questions y relatives ;
- la mise en place de commissions foncières rurales dans les villages avec une obligation de la représentation des associations ou groupes socioprofessionnels des femmes dans lesdits comités ;
- la formation des conseillers municipaux dans le cadre du Millénium Challenge Account (MCA) avec exigence d'assurer la participation des femmes ;

- la mise en place de projets pour appuyer les femmes à acquérir des titres de propriété foncière ;
- la fixation de quota pour l'attribution des parcelles dans certaines vallées aménagées,
- des actions d'information et de sensibilisation de tous les acteurs, hommes et femmes sur le foncier rural.

En termes d'effet, il faut noter une amélioration du taux d'accès de la femme à la terre. Ce taux est passé de (A compléter).

➤ **Droit à la propriété**

En matière d'accès au logement, il n'y a pas de mesures discriminatoires pouvant favoriser les femmes. Il existe des textes législatifs et réglementaires qui donnent une égalité entre les sexes à l'égard des différentes composantes du droit d'accès au logement. Il s'agit :

- des décrets d'application de la loi portant code de l'urbanisme et de la construction ;
- du décret n°2008-451/PRES/PM/MHU portant adoption du document de politique nationale de l'habitat et du développement urbain ;
- de la loi n°057-2008/AN portant promotion immobilière au Burkina Faso ;
- loi N°034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural ;
- campagne de sensibilisation et de formation à l'attention des autorités coutumières et locales sur la loi portant foncier rural;

➤ **Femmes et économie**

Le rôle principal de la femme dans l'économie du Burkina est reconnu et accepté aujourd'hui. Elles représentent 51% de la population totale. En termes de place dans la production nationale, les femmes et les filles occupent 60% de l'emploi informel non agricole qui occupe 70% de la population active en ville. Les femmes et les filles sont également majoritaires dans l'emploi agricole qui représente 86% de la population active au Burkina Faso¹.

Malgré cette place de la femme dans le processus de production de la richesse nationale, son accès aux ressources de production reste limité. En effet, en plus de son faible accès à la terre, l'accès au crédit par les femmes sujet de plusieurs contraintes les conditions financières du crédit et aussi par les préjugés socioculturels.

Pour y remédier, des actions spécifiques ont été développées par le gouvernement et ses partenaires. Ces actions sont menées non seulement en milieu urbain mais également en milieu rural.

C'est ainsi que des projets et programmes ont été mis en place pour appuyer les femmes dans la promotion des activités rémunératrices de revenu. Le Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes (FAARF) mis en place par le gouvernement en 1991 a permis d'octroyer à fin décembre 2013 51 294 047 935 FCFA aux femmes pour le développement des activités génératrices de revenu². Dans le secteur privé, on note également le développement des institutions de la micro finance avec un assouplissement des conditions d'accès pour les

¹ Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD), BF 2011-2015

² Rapport Forum national des femmes, 2014

femmes. C'est ainsi que 56 % du nombre de crédit octroyé par les structures de micro finance est alloué aux femmes³.

Ainsi, la proportion des entreprises nouvelles créées par les femmes est passé de 16,91% en 2009 à 17,11% en 2010.

Le Gouvernement a procédé au lancement officiel le 25 mai 2013 à Dédougou, des activités du sous-programme « Augmentation des revenus et promotion de l'emploi décent pour les femmes et les jeunes » (PARPED). Ce programme contribuera entre autres à améliorer l'accès des populations vulnérables particulièrement les femmes et les jeunes à l'emploi, aux crédits et aux activités génératrices de revenus rentables.

Nous notons également, l'octroi de crédit aux producteurs par le Fonds de développement de l'élevage (FODEL) dont les femmes et groupements de femmes. Les activités de suivi ont été réalisées sur 2523 ateliers d'embouche dont six cent neuf (609) appartenant aux femmes (24,14%). Ces ateliers ont produit au total trente mille neuf cent quatre vingt et un (30 981) animaux. Cet effectif est composé de cinq mille sept cent cinquante quatre (5754) bovins dont sept cent quatorze (714) pour les femmes (12,41%), douze mille neuf cent quatre vingt deux (12 982) ovins dont deux mille six cent quinze (2 615) pour les femmes (20, 14%) et douze mille deux cent quarante cinq (12 245) porcins dont trois mille trente deux (3 032) pour les femmes 24,76%.

L'autonomisation économique de la femme passe également par la réduction des travaux domestiques. A ce titre, après une première phase réussie, le gouvernement a lancé en 2010 la deuxième phase du Programme national plates-formes multifonctionnelles pour la lutte contre la pauvreté (PN-PTFM/LCP). Ce programme a implanté 915 plates-formes entre 2010 et 2013 dans toutes les 13 régions du Burkina Faso.

En termes d'effets, les plates-formes ont permis aux femmes d'économiser en 2010 et 2011, 3heures par jour en moyenne qu'elles utilisent dans les activités génératrices de revenu. Aussi, ces membres ont vu le taux d'accroissement de leurs revenus passé de 0,51% en 2010 à 2,03% en 2012.⁴

En vue d'améliorer la productivité des femmes, entre 2001 et 2013, plus de 12 000 technologies (équipements de production et de transformation) et 3000 technologies sont en cours d'acquisition. Ces technologies ont permis aux femmes de s'auto employer en menant des Activités Génératrices de Revenus (AGR).

En termes de réformes, le Ministère de la promotion de la femme a entrepris de réorganiser les groupements et associations féminins en groupes socio-professionnels pour un meilleur encadre et un ciblage des financements.

S'inscrivant dans la dynamique de l'autonomisation économique de la femme, le Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre a célébré conjointement le 8 mars et le Forum national des femmes 2014 sous le thème « Entreprenariat féminin : problématiques du financement des activités économiques des femmes ». Après avoir fait un état des lieux de l'entreprenariat

³ Rapport Forum national des femmes, 2014

⁴ Rapport de performance des projets et programmes du MEF, 2014

féminin et les difficultés de financement des activités économiques des femmes au Burkina Faso, des recommandations ont été formulées à l'attention du gouvernement.

Comme suite, le gouvernement a décidé le 24 mars 2014 de l'ouverture d'un guichet d'appui à l'entrepreneuriat féminin d'un montant de 5 milliards de FCFA au sein du Fonds Burkinabè de Développement Economique et Social (FBDES) et d'une ligne de crédit d'un montant 500 millions de FCFA au sein de la Société Financière de Garantie Interbancaire du Burkina Faso (SOFIGIB).

En perspective, le Ministère entreprend d'élaborer une stratégie et un plan d'action de promotion de l'entrepreneuriat au Burkina Faso.

➤ Femmes et emploi

Le secteur de l'emploi formel salarié, y compris les secteurs public et parapublic, est une source potentielle d'emplois pour les femmes mais reste dominé par les hommes. Les femmes et les filles occupent 60% de l'emploi informel non agricole qui occupe 70% de la population active en ville et sont également majoritaires dans l'emploi agricole qui représente 86% de la population active au Burkina Faso⁵.

L'impulsion d'initiatives en faveur de l'employabilité des jeunes et des femmes, et la réduction de la pauvreté par la mise en place de programmes spécifiques est l'une des options optées par le gouvernement pour réduire le chômage des jeunes et des femmes. Ainsi, en plus des fonds nationaux et des centres de formations professionnels, le Burkina Faso a mis en place en 2011, le Programme spécial de création d'emplois pour les jeunes et les femmes (PSCE/JF). Ce programme qui est à sa dernière année s'est fixé comme objectifs de :

- ✓ la création du Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes en 1991 ;
- ✓ la mise en place du Programme spécial de création d'emploi des jeunes et des femmes (PSCE) qui vise :
 - la mise en stage des jeunes (filles et garçons) diplômés en entreprise à finalité d'emploi (10 000 Jeunes/an);
 - le placement de 1000 jeunes (filles et garçons) diplômés/ans dans les entreprises privées;
 - la formation de 10 000 jeunes (filles et garçons) diplômés/an en entrepreneuriat;
 - l'appui à l'installation des jeunes (filles et garçons) formés aux métiers (2000);
 - l'appui à l'engagement de 10 000 jeunes (filles et garçons) volontaires dans le PNVB;
 - le recrutement de jeunes diplômés (filles et garçons) au profit des collectivités territoriales et de l'Assemblée nationale (AN);
 - le recrutement des jeunes non scolarisés et scolarisés (filles et garçons) pour des activités à haute intensité de main d'œuvre (HIMO);
 - la formation aux métiers de l'entrepreneuriat agricole au profit des jeunes (filles et garçons) ruraux (30 200);
 - la dotation de technologies aux femmes et aux filles.
 -

La mise en œuvre du projet de promotion de l'aviculture traditionnelle améliorée au profit des Jeunes et des femmes (PPATA/JF) a permis l'installation de dix (10) femmes et de dix (10) jeunes dans chaque commune pour la production de la volaille locale. Ils bénéficient,

⁵ Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD), BF 2011-2015

chacun, d'un poulailler peuplé d'un (1) coq et de dix (10) poules ainsi que du matériel de production. Le montant du projet est de cinq milliards cinq cent mille (5 000 500 000) francs CFA.

En termes de renforcement des capacités des acteurs du Monde rural, nous pouvons citer :

- la formation de 14 647 acteurs directs de la filière aviculture traditionnelle (maillon de la production) dont 6 236 femmes et 6 759 jeunes ;
- la formation de 3 071 acteurs directs de la filière porc (maillon de la production) dont 1 336 femmes et 976 jeunes ;
- la formation de 502 acteurs directs de la filière miel (maillon de la production) dont 82 femmes et 122 jeunes ;
- la formation de 2 413 personnes dont 700 femmes soit 29% à l'utilisation et à l'entretien de biodigesteur ;
- la formation par l'Association D'appui et d'Eveil Pugsada (ADEP) de cent seize (116) filles dont cent six (106) filles de cinq (5) groupements en capacités techniques et financières à Kombissiri, Kokologho, Koudougou, Nagréongo et Ziniaré et dix (10) en mécanique deux roues, en tôlerie peinture et en électricité automobile.

Pour faire face à la conjoncture, le gouvernement a pris des mesures spécifiques en 2013 et 2014 dans l'optique de la création des femmes et des jeunes.

A ce titre, dix (10) mesures sont en cours d'exécution :

- ✓ le recrutement de 83 720 jeunes et femmes pour les travaux à hautes intensités de main d'œuvre (HIMO) ;
- ✓ la revalorisation de la rémunération des brigades vertes des communes constituées essentiellement de femmes et de filles et leur formation aux métiers et en alphabétisation ;
- ✓ le recrutement de 3000 (filles et garçons) volontaires adjoints de sécurité de 18 à 25 ans ;
- ✓ l'octroi de crédit d'investissement et d'installation pour le financement de l'auto emploi des jeunes (filles et garçons) diplômés à hauteur de un milliard de Francs CFA ;
- ✓ la consolidation des filets sociaux en faveur des groupes vulnérables notamment :
 - l'appui alimentaire à 500 000 personnes indigentes dans les 45 provinces,
 - le soutien aux orphelins et enfants vulnérables,
 - l'insertion de 2000 enfants et jeunes en situation de rue,
 - la prise en charge sanitaire de 3690 personnes âgées et le soutien à 1125 projets individuels de personnes âgées,
 - la prise en charge sanitaire de 18 450 personnes handicapées à travers les mutuelles de santé ;
 - l'appui à la prise en charge psychosocial intégrée de 450 enfants handicapés et le soutien à 1 125 projets individuels de personnes handicapées.

Ces programmes ont permis à des femmes de trouver des emplois tant dans le domaine public que privé et à certaines d'installer pour leurs propres comptes.

Egalement en matière d'amélioration de l'employabilité et de promotion d'emploi des femmes, des maisons de la femme et des centres de promotion féminine (CPF) ont été construits par le Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre. **Plus de 20 000 jeunes filles et de femmes** ont bénéficié des formations dans des métiers et ont été alphabétisées dans ces centres.

Ces centres ont permis aux femmes de beaucoup de communes de disposer d'un cadre d'apprentissage et ont sans doute permis d'améliorer le niveau d'alphabétisation des femmes et favoriser l'auto-emploi des femmes et des filles.

Par ailleurs, plus de 65 000 femmes et de filles formées en entrepreneuriat, en techniques de gestions et à des thèmes spécifiques sur les droits de la femme entre 2011 et 2013. Ces actions de renforcement des capacités ont permis aux femmes et aux filles d'améliorer leur situation sociale et de s'auto-employer.

A ces actions, il faut citer les activités du Fonds d'Appui à la promotion de l'emploi (FAPE), du Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI) et du Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes (FAIJ) qui ont permis aux femmes et de s'auto-employer ou d'améliorer leurs capacités en matière d'entrepreneuriat

En perspective, le Ministère de la promotion de la femme et du genre a initié la mise en place d'un centre de valorisation et de modernisation des métiers féminins.

B) Obstacles, et défis à relever

a) Obstacles

- la faiblesse du dispositif de financement de l'entrepreneuriat féminin;
- la faible couverture territoriale des institutions de financement ;
- la faible organisation des organisations et associations féminines ;
- le faible niveau d'instruction des femmes ;
- le poids du travail de soins non rémunéré au sein des ménages qui donne peu de temps à la femme surtout en milieu rural de mener des activités rémunérées ;
- le poids des pratiques socio-culturelles traditionnelles ;
- l'absence de mesures spécifiques en matière de protection sociale notamment celles tendant à réduire les travaux de soins ;
- l'absence de dispositif incitatif à l'entrepreneuriat féminin ;
- la faiblesse de production des données désagrégées sur le genre.

b) Défis

- la mise en place d'un dispositif pérenne et incitatif pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin ;
- la production régulière de données fiables sur l'accès des femmes à l'emploi rémunéré ;
- la création d'un centre spécialisé dans la formation des métiers féminins ;
- la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des ménages pour l'allègement des tâches domestique des femmes.

c) Enseignements tirés

L'expérience tirée à travers le FAARF montre que les crédits de faible montant et l'absence d'assistance des femmes dans la conduite de leurs activités ne permettent de

réaliser un développement soutenu des activités des femmes. En effet, ces femmes sont rares à voir leurs activités évoluer vers l'entrepreneuriat. Les mesures d'accompagnement des femmes dans le financement de leurs activités doivent donc désormais intégrer les conditions de passage à l'échelle des promotrices.

VIII. FEMMES ET ENVIRONNEMENT

A) Mesures prises et mise en œuvre

Du fait des tâches qui leur reviennent dans la vie sociale et économique des ménages en milieu rural et urbain, les femmes sont quotidiennement en prise avec les ressources environnementales pour la satisfaction des besoins de leurs familles.

Afin de minimiser les effets négatifs que les activités de la femme peut avoir sur l'environnement, le gouvernement un nombre de mesures. En matière d'énergie, il a été mis en place un programme national de promotion de foyers améliorés pour permettre aux femmes d'utiliser moins de bois de chauffe. En outre, l'Etat subventionne régulièrement le prix du gaz butane au titre du budget national, encourage toutes les initiatives d'utilisation des énergies renouvelables, détaxe les importations des plaques solaires. Dans le cadre de la salubrité urbaine, il a été mis en place dans les grandes villes, les brigades vertes constituées principales de femmes pour la collecte des ordures et le nettoyage des espaces publiques.

A ces initiatives, il peut être ajouté :

- ✓ la création de l'Agence pour la Promotion des Produits Forestiers non Ligneux (APFNL) ;
- ✓ l'élaboration en cours du Plan d'Action et de la stratégie de gestion des déchets plastiques ;
- ✓ la promotion de l'assainissement dans tout le pays (constructions de latrines dans les villages et les lieux publics, mise en place de centre de collecte et de traitement des déchets);
- ✓ appui conseil régulier les producteurs agricoles et éleveurs dans la préservation de l'environnement.

B) Obstacles, et défis à relever

a) Obstacles

Les principaux obstacles en matière d'environnement sont le non accès aux formes d'énergies modernes, le faible développement des énergies renouvelables, le coût élevé de l'énergie du gaz malgré la subvention de l'Etat, la forte pression démographique et l'éloignement de certaines zones des points d'eau.

b) Défis

Les principaux défis que le Burkina Faso doit relever en matière d'environnement et en lien avec la femme peuvent se résumer ainsi :

- rendre l'énergie renouvelable accessible à tous les ménages ;
- l'amélioration de l'offre ligneuse par la gestion durable, participative et décentralisée des ressources naturelles ;
- l'allègement de la pression de l'homme sur la dégradation du couvert végétal;
- l'amélioration du cadre institutionnel, législatif et réglementaire ;

- la meilleure couverture des villes et des campagnes en énergie électrique et l'amélioration de la situation du monde rural ;
- la diffusion des technologies d'énergies nouvelles.

c) Enseignements tirés

Il peut être noté qu'aucune action en matière de protection de l'environnement ne peut être menée efficacement sans une implication directe de la femme. C'est fort de constat que les efforts doivent être maintenus en matière d'investissement sur la femme dans le cadre de la production de l'environnement.

TROISIEME PARTIE : DONNEES ET STATISTIQUES

L'une des difficultés majeures que rencontre le Burkina Faso dans les actions de réductions des inégalités est la non disponibilité des données désagrégées. Compte tenu qu'il n'existe pas d'abord un noyau d'indicateurs nationaux de suivi des progrès accomplis en matière de réduction des inégalités, il est entrepris actuellement la mise en place d'un dispositif national de suivi-évaluation de la Politique nationale genre. Ce dispositif devrait définir un noyau d'indicateurs à suivre au niveau national en précisant la périodicité de la collecte des données, les responsables de la collecte et le processus de publication. Ces indicateurs seront constitués sur la base de l'Ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes adopté par la CEA.

Parallèlement, après la publication de l'annuaire statistique de la promotion de la femme en 2010, le Ministère de la promotion de la femme et du genre élabore actuellement l'annuaire statistique de la promotion de la femme et du genre pour la période 2011-2013. Cet annuaire sera suivi du tableau de bord de la promotion de la femme au Burkina Faso.

QUATRIEME PARTIE : LES PRIORITES QUI SE DESSINENT

En vue d'accélérer la réduction des inégalités de développement au cours des prochaines années, le Burkina Faso envisage :

Au regard du rôle du pouvoir économique sur l'affirmation de l'individu au sein de la société, élaborer et mettre en œuvre une stratégie et un plan d'actions de promotion de l'entreprenariat féminin ;

Développer des services d'enregistrement, de conseil et de prise en charge des personnes victimes de violences basées sur le genre ;

Renforcer les programmes de dotation des femmes en technologie de production et de transformation ;

Elaborer et mettre en œuvre un programme et un plan d'action de promotion et de protection de la jeune fille ;

Renforcer la formation professionnelle des femmes et des filles en mettant l'accès sur les innovations et la créativité dans les métiers féminins.

En termes de recommandations et tenant compte que la réalisation des objectifs de développement et le développement durable nécessite une intégration systématique de l'approche genre dans nos politiques et stratégies, le Burkina Faso priorise :

- la promotion de la paix et de la stabilité sociopolitique ;
- la mise en place de mécanismes de financements adaptés pour la promotion de l'entreprenariat féminin ;
- la promotion de l'accès des femmes et des filles à la formation professionnelles et à l'emploi décent ;
- la modernisation des métiers traditionnels des femmes et la valorisation des niches de création d'emplois pour les femmes et les filles ;
- la mise en œuvre d'un programme régional de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles ;
- l'adoption d'une approche concertée au niveau régional et sous régional dans les actions de réductions des inégalités au sexe.